

Combattre la torture à Madagascar

Compilation de textes juridiques et autres documents pertinents

I. Instruments juridiques internationaux en matière de prohibition et de prévention de la torture

1. NATIONS UNIES

1.1. Conventions des Nations Unies et organes de surveillance de l'application des traités

- 1.1.1 [Déclaration Universelle des droits de l'homme, 1948 \(art. 5\)](#)
- 1.1.2 [Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 \(ICCPR, art. 7, 10\) – Organe de surveillance : Comité des droits de l'homme](#)
- 1.1.3 [Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1984 \(UNCAT\) – Organe de surveillance : Comité contre la torture \(CAT\)](#)
- 1.1.4 [Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 2002 \(OPCAT\) - Organe de surveillance : Sous-comité pour la prévention de la torture \(SPT\)](#)
- 1.1.5 [Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 \(art. 37\) – Organe de surveillance : Comité des droits de l'enfant](#)
- 1.1.6 [Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 \(art. 38, 53\)](#)
- 1.1.7 [Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées](#)
- 1.1.8 [Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990 \(art. 10\)](#)
- 1.1.9 [Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998 \(art. 7,8\)](#)

1.2. Documents des Nations Unies à caractère non-contraignant

- 1.2.1 [Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, 1988](#)
- 1.2.2 [Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus, 1990](#)
- 1.2.3 [Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, 1990](#)
- 1.2.4 [Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs \(Règles de Beijing\), 1985](#)
- 1.2.5 [Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, 1955](#)
- 1.2.6 [Principes d'éthique médicale applicables au rôle du personnel de sante, en particulier des médecins, dans la protection des prisonniers et des détenus contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1982](#)
- 1.2.7 [Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, 1990](#)
- 1.2.8 [Principes directeurs applicables au rôle des magistrats du parquet, 1990](#)
- 1.2.9 [Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, 1979](#)
- 1.2.10 [Principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale, 1991](#)
- 1.2.11 [Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté \(Règles de Tokyo\), 1990](#)
- 1.2.12 [Principes directeurs du HCR sur les critères et les normes applicables quant à la détention des demandeurs d'asile, 1999](#)
- 1.2.13 [Observation générale du Comité des droits de l'homme N°20 : Article 7, Interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1992](#)
- 1.2.14 [Principes de base relatifs au rôle du barreau, 1990](#)
- 1.2.15 [Directives relatives aux enfants dans le système de justice pénale \(annexe de la Résolution 1997/30 du Conseil économique et social : administration de la justice pour mineurs, 1997\)](#)
- 1.2.16 [Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes, 2005](#)
- 1.2.17 [Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature, 1985](#)
- 1.2.18 [Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants \(Protocol d'Istanbul, 2006\)](#)
- 1.2.19 [Règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes \(Règles de Bangkok\)](#)

2. AUTRES

2.1. Droit international humanitaire

- 2.1.1 [L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949](#)
- 2.1.2 [Convention III de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, 1949 \(art. 13, 14, 17, 130\)](#)
- 2.1.3 [Convention IV de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, 1949 \(art.31\)](#)
- 2.1.4 [Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux \(Protocole I\), 1977](#)
- 2.1.5 [Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux \(Protocole II\), 8 juin 1977](#)

2.2. Autres documents d'intérêt

- 2.2.1 [Manuel des droits de l'homme à l'intention des procureurs et poursuivants, Association internationale des procureurs et poursuivants](#)
- 2.2.2 [Normes de responsabilité professionnelle et déclaration des devoirs et droits fondamentaux des procureurs adoptées par l'Association internationale des procureurs et poursuivants, 1999](#)
- 2.2.3 [Déclaration de l'Association Médicale Mondiale sur le Fouille Corporelle de prisonniers, 1993](#)

II. Instruments juridiques régionaux

3. UNION AFRICAINE

3.1. Contraignants

- 3.1.1 [Charte Africaine des droits de l'homme et de peuples, 1981 \(art. 5\)](#)
- 3.1.2 [Charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant \(art. 16-17\)](#)
- 3.1.3 [Protocole relatif à la Charte Africaine des droits de l'homme et de peuples portant création d'une Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples](#)
- 3.1.4 [Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et de peuples relatif aux droits de la femme en Afrique \(art. 3, 4, 5, 8, 25\)](#)

3.2. Non-contraignants

- 3.2.1 [Résolution sur les lignes directrices et mesures d'interdiction et de prévention de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en Afrique \(Lignes directrices de Robben Island\), 2002](#)
- 3.2.2 [Déclaration de Kampala sur les Conditions de détention en Afrique, 1996](#)
- 3.2.3 [Déclaration d'Arusha 1999](#)
- 3.2.4 [La Déclaration de Ouagadougou sur l'accélération de la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique](#)
- 3.2.5 [Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique](#)

4. CONSEIL DE L'EUROPE

4.1. Contraignants

- 4.1.1 [Convention européenne des droits de l'homme, 1950](#)
- 4.1.2 [Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, 1987 – Organe de surveillance : Comité pour la Prévention de la Torture \(CPT\)](#)

5. ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)

5.1. Contraignants

- 5.1.1 [Convention américaine relative aux droits de l'homme, 1969](#)
- 5.1.2 [Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, 1948](#)
- 5.1.3 [Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture, 1985](#)

5.2. Non-contraignants

- 5.2.1 [Principes et bonnes pratiques de protection des personnes privées de liberté dans les Amériques, 2008](#)

III.Instruments juridiques nationaux

6. LOI NATIONALE

- 6.1 [Loi du n° 2008-008 du 25 juin 2008 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#)

IV.Publications

7. [Combattre la torture à Madagascar : Guide pour la mise en œuvre efficace de la Convention des nations Unies et de la loi nationale contre la torture](#)
8. [Lignes directrices de Robben Island : Guide pratique pour la mise en œuvre](#)

V. Jurisprudence

9. Observations générales du Comité contre la torture

- 9.1. [Observation générale N°2 \(2008\) : Application de l'article 2 par les Etats Parties](#)
- 9.2. [Observation générale n°3 \(2012\) : Application de l'article 14 par les Etats Parties](#)

10.Observations générales du Comité des droits de l'homme

- 10.1. [Observation générale n° 20 \(1992\) du Comité des droits de l'homme](#)